



RÉGLEMENTATION DES DÉBITS DE BOISSONS

CONNAÎTRE LES OBLIGATIONS LIÉES À LA VENTE D'ALCOOL

Public : Cette formation s'adresse aux salariés des entreprises CHRD travaillant dans un environnement requérant des connaissances en législation sur l'alcool et les débits de boissons.

Pré-requis : Aucun.

À L'ISSUE DE CETTE FORMATION, les participants seront capables de :

- Connaître la législation sur les débits de boissons.
- Maîtriser les obligations en matière de responsabilité civile et pénale.
- Appréhender les risques professionnels dans un environnement de travail lié aux débits de boissons
(Licence de débits de boissons et licence restaurant).

1
JOUR

- ▶ INTER ET INTRA ENTREPRISES
- ▶ 7 HEURES
- ▶ 6 À 12 PARTICIPANTS

Réglementation, notions de base

- ▶ Classification des boissons et des licences
- ▶ Arrêté préfectoral
- ▶ Horaires

Réglementation, notions principales

- ▶ Répression de l'ivresse publique
- ▶ Protection et emploi des mineurs
- ▶ Règlement sanitaire départemental

Réglementations, obligations

- ▶ Affichage réglementaire et d'information, publicité
- ▶ Etalage des boissons non alcooliques
- ▶ Mesures de capacité
- ▶ Service des boissons
- ▶ Restriction à la vente

Réglementations, notions périphériques

- ▶ Tabac, nuisances sonores, stupéfiants
- ▶ Lutte contre la discrimination
- ▶ Diffusion de musique, télévision, jeux

Responsabilités et sanctions

- ▶ Responsabilité civile et pénale
- ▶ Sanctions, statistiques

VALIDATION DE LA FORMATION :
Remise d'une attestation de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES:
Exposé à partir de supports audiovisuels, animation interactive du groupe, remise de documents pédagogiques.

INTERVENANTS :
Animateurs spécialisés en formation au permis d'exploitation.